

CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT
SUR LE COMPTE
FINANCIER
UNIQUE

2025

23 JUIN 2026

SAINT-
CHAMOND

SOMMAIRE

PREAMBULE	Page 3
LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	Page 3
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.	Page 5
LES RECETTES.	PAGE 6
LES DEPENSES.	PAGE 10
LA SECTION D'INVESTISSEMENT.	Page 14
LES RECETTES.	PAGE 15
LES DEPENSES.	PAGE 17
L'EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS	Page 19

PREAMBULE

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. L'objectif de cette nouvelle présentation est notamment de favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités.

La mise en place du CFU nécessite deux pré-requis :

- L'adoption de la nomenclature M57, en place dans la Commune depuis le 1^{er} janvier 2024.
- La dématérialisation des documents budgétaires.

Tout comme le compte administratif, le CFU doit être approuvé par l'organe délibérant au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

La commune de Saint-Chamond, qui remplit toutes les conditions, a opté pour un passage au CFU dès le vote des comptes 2024.

Au 1er janvier 2026, le CFU a été généralisé pour toutes les collectivités.

LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Après un début d'année 2025 relativement stable, l'économie mondiale connaît un ralentissement suite à l'élection américaine et à la mise en place des droits de douane américain. Ces mesures instaurent un climat d'incertitude profond, freinant l'investissement et la consommation globale.

Les communes doivent faire face à un environnement économique incertain, caractérisé par des coûts croissants, notamment pour la gestion de l'énergie et la rénovation des infrastructures publiques. En outre, les finances des communes sont directement influencées par les évolutions des recettes et des dépenses publiques. En 2025, comme en 2024, le gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la réforme de la fiscalité locale, qui modifie progressivement les bases fiscales des collectivités, impactent fortement les budgets des communes. Bien que la compensation partielle de la suppression de la taxe d'habitation ait été mise en place, le manque de ressources financières demeure un problème récurrent. De plus, les dépenses des communes sont en constante augmentation, notamment en raison des obligations liées à la transition écologique et à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

La commune a donc dû une nouvelle fois s'adapter à la situation, en maîtrisant au mieux ses charges de fonctionnement, tout en maintenant un service de qualité auprès des usagers. La ville a par ailleurs continué d'investir dans des projets structurants, sans pour autant mettre à mal sa situation financière.

Ainsi, les grands équilibres des deux sections du budget principal présentent les caractéristiques suivantes :

D'une part, la section de fonctionnement affiche un excédent de 1 657k€, et d'autre part, la section d'investissement un déficit de 1 819k€.

Au final, le budget de la ville de Saint-Chamond présente un résultat global pour l'année 2025 qui s'établit à -162k€.

Ce résultat global se présente de manière plus détaillée de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT (k€)		BP2025 (1)	CA2025 (2)	EVOLUTION (2) - (1) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
						CA2023	CA2024
RECETTES	REELLES	50 891	51 895	1 004	101,97%	50 147	50 847
	ORDRE	300	296	-4	98,67%	212	194
	TOTAL	51 191	52 191	1 000	101,95%	50 358	51 042
DEPENSES	REELLES	46 869	46 057	-812	98,27%	44 822	45 801
	ORDRE	4 422	4 477	55	101,24%	3 397	3 786
	TOTAL	51 291	50 534	-757	98,52%	48 219	49 587
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (RECETTES - DEPENSES)			1 657			2 139	1 455

INVESTISSEMENT (k€)		BP2025 (1)	CA2025 (2)	EVOLUTION (2) - (1) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
						CA2023	CA2024
RECETTES	REELLES	9 713	8 992	-721	92,58%	10 977	6 986
	ORDRE	5 422	5 505	83	101,53%	4 312	4 454
	TOTAL	15 135	14 497	-638	95,78%	15 289	11 440
DEPENSES	REELLES	13 836	14 992	1 156	108,36%	12 570	11 786
	ORDRE	1 300	1 324	24	101,85%	1 127	863
	TOTAL	15 136	16 316	1 180	107,80%	13 697	12 649
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (RECETTES - DEPENSES)			-1 819			1 593	-1 209

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2025 (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)						-162
---	--	--	--	--	--	-------------

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (k€)	BP2025 (1)	CA2025 (2)	EVOLUTION (2) - (1) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
					CA2023	CA2024
ATTENUATIONS DE CHARGES	350	273	-77	78,00%	189	251
PRODUITS DES SERVICES, DES DOMAINES ET VENTES DIVERSES	3 985	3 683	-302	92,42%	3 514	3 766
IMPOTS ET TAXES	30 259	30 290	31	100,10%	29 525	29 852
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	15 406	16 201	795	105,16%	15 571	15 594
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	834	674	-160	80,82%	401	1 002
PRODUITS FINANCIERS	27	28	1	103,70%	46	37
PRODUITS EXCEPTIONNELS + AUTRE	30	746	716	2486,67%	901	344
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	50 891	51 895	1 004	101,97%	50 147	50 847
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	300	296	-4	98,67%	212	194
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	300	296	-4	98,67%	212	194
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	51 191	52 191	1000	101,95%	50 358	51041

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (k€)	BP2025 (1)	CA2025 (2)	EVOLUTION (1) - (2) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
					CA2023	CA2024
ATTENUATION DE PRODUITS	111	117	-6	105,41%	88	96
CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 955	10 096	859	92,16%	10 331	10 307
CHARGES DE PERSONNELS, FRAIS ASSIMILES	28 860	29 284	-424	101,47%	27 863	28 527
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 196	5 947	249	95,98%	5 686	5 996
CHARGES FINANCIERES	507	559	-52	110,26%	454	521
CHARGES EXCEPTIONNELLES & IMPREVUES + AUTRE	240	54	186	22,08%	401	354
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	46 869	46 057	-812	98,27%	44 822	45 801
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 000	4 477	-477	111,93%	3 397	3 786
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	422	0	422	0,00%	0	0
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 422	4 477	55	101,24%	3 397	3 786
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	51 291	50 534	-757	98,52%	48 219	49 587

Suite au passage à la nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2024, la répartition entre les chapitres 65 et 67, ainsi que 75 et 77 diffère entre 2023 et 2024, mais n'a aucune répercussion sur les enveloppes globales des dépenses et recettes de chaque section.

LES RECETTES.

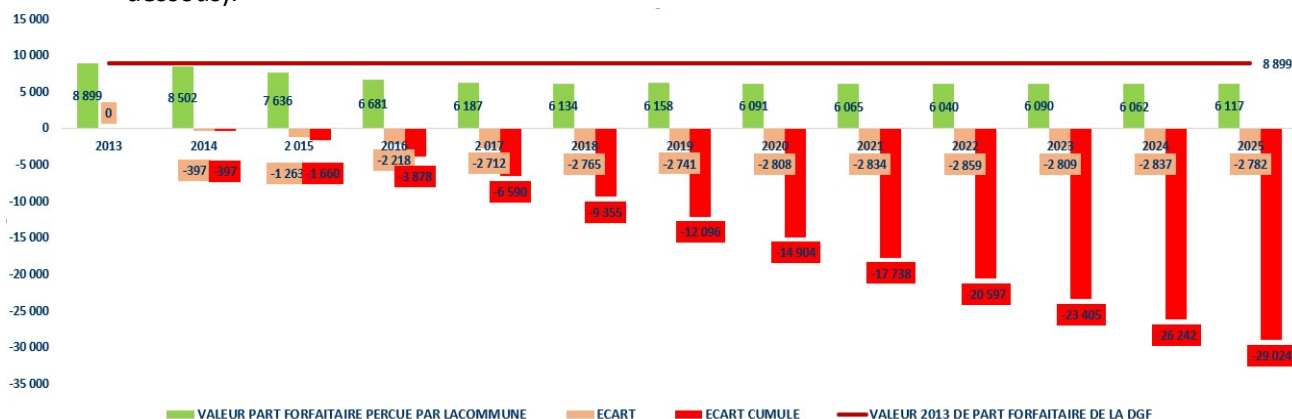
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 51 895€, supérieures de 1 004k€ par rapport au budget primitif 2025, d'un montant de 50 891€.

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS.

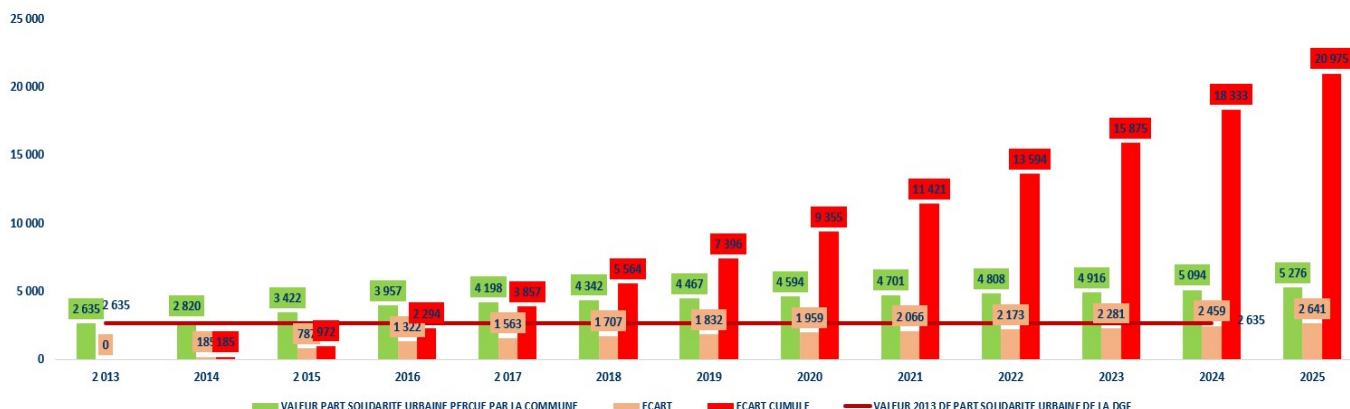
Ce poste de recettes représente 16 201k€ des recettes réelles de fonctionnement, en hausse de 607k€ par rapport à 2024.

Cette enveloppe se compose principalement de la dotation globale de fonctionnement, présentant 3 grandes catégories de recettes : la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation.

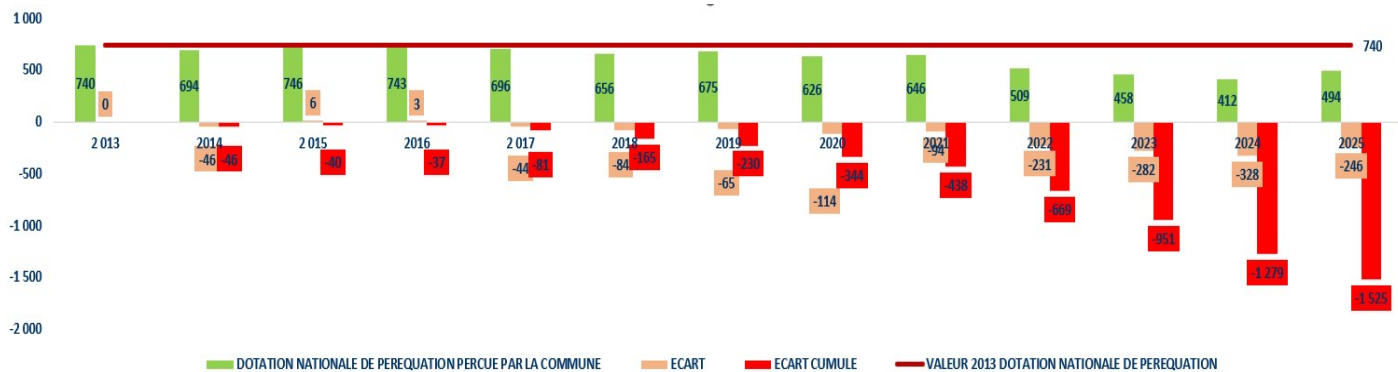
- La dotation forfaitaire s'élève à 6 117k€, en hausse de 55 k€ par rapport à 2024 (Cf graph ci-dessous).



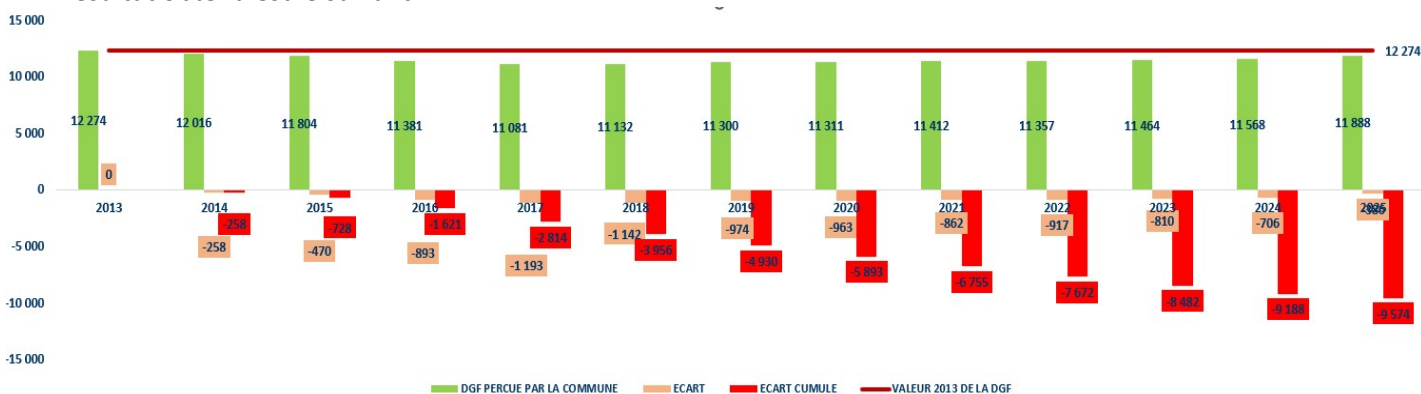
- Par ailleurs, la dotation de solidarité urbaine (DSU) d'une valeur de 5 276k€ en 2025, enregistre pour cette année encore une évolution positive, représentant 182k€ supplémentaire par rapport à l'exercice 2024 (Cf graph ci-dessous).



- Enfin, la dotation nationale de péréquation augmente de 82k€ par rapport à 2024 en passant de 412k€ à 494k€, après une baisse de 46k€ entre 2023 et 2024, comme présenté dans le graphique ci-dessous :



Si l'on effectue enfin le bilan consolidé de l'évolution des trois composantes de la DGF communale, le résultat obtenu est le suivant :



Depuis l'année 2013, la commune a subi un manque à gagner de près de 9,6 M€ de recettes réelles de fonctionnement. En 2025, la Dotation Globale de Fonctionnement est en augmentation d'environ 320K€ par rapport à 2024.

Dans ce chapitre budgétaire figurent également les recettes suivantes :

- les compensations que verse l'Etat à la commune au titre des dégrèvements et exonérations qu'il accorde de manière directe à certains particuliers. Suite à la réforme de la fiscalité locale, intégrée à la loi de finances 2021, les collectivités locales ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ainsi, les compensations sont effectuées uniquement au titre de la taxe foncière. Cette recette, d'un montant de 1 041k€, est en hausse de 89k€ par rapport à 2024.
- les participations versées par des organismes tiers notamment pour le fonctionnement des crèches ou des centres de loisirs, le conservatoire de musique, les équipements sportifs, l'aide au retour à l'emploi, la gestion des déchets, augmentent de 289k€ par rapport à 2024, pour atteindre 2 905k€ en 2025. Cette hausse s'explique par la progression de l'aide de la Caisse d'Allocation Familiale en raison de l'augmentation des coûts de la petite enfance liés à l'inflation ainsi que le succès du péri-scolaire et des centres de loisirs. Une subvention de 42K€ a également été versée pour le passage de la flamme olympique. De même, la ville a perçu une participation de 73K€ pour son engagement sur la collecte des déchets abandonnés.
- le fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) au titre des dépenses d'entretien de fonctionnement représentant 27k€ en 2025, en augmentation par rapport à 2024.
- les dotations pour le recensement et les titres sécurisés qui s'élèvent à 54K€ en 2025, en baisse par rapport à 2024.

LES IMPOTS ET TAXES.

Ce poste, d'un montant de 30 290k€ en 2025, est en hausse de 438k€ par rapport à 2024.

La fiscalité directe.

En termes de fiscalité directe, les communes ne perçoivent plus, depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Par ailleurs, la taxe foncière sur les propriétés bâties comprend désormais l'ancienne part communale, à laquelle s'ajoute l'ancienne part départementale que les communes récupèrent suite à la réforme de la Taxe d'Habitation. Toutefois, en cas de perte de recettes communales liées à cette réforme, l'Etat verse un coefficient correcteur aux communes pour respecter la neutralité financière.

Au titre de 2025, le produit de la fiscalité directe représente 19 771k€ de recettes, en augmentation de 282k€ par rapport à 2024. Cette progression se caractérise par l'évolution des bases, ainsi que par une hausse du périmètre imposable en raison des nouveaux permis de construire et une augmentation du nombre de compte de propriétaires.

La fiscalité reversée de Saint-Etienne Métropole.

La fiscalité reversée de Saint-Etienne Métropole se compose de l'attribution de compensation (AC), de la dotation de solidarité communautaire (DSC) et du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). En 2025, cette enveloppe représente 8 785k€ contre 8 760k€ en 2024, soit une hausse de 25k€.

Les autres produits fiscaux.

Cette enveloppe représente les autres taxes perçues par la commune. Elle s'établit à 1 623K€ sur l'exercice 2025 contre 1655K€ pour 2024, en baisse de 32k€.

La taxe sur la consommation finale d'électricité est de 583k€ et la taxe additionnelle sur les droits de mutation s'élève à 838k€ en 2025.

Les droits de place restent stables avec un montant de 177k€ en 2025.

Enfin, la recette de la taxe locale sur la publicité extérieure enregistre une baisse par rapport à 2024 : son montant s'élève à 25k€ en 2025.

LES PRODUITS DES SERVICES.

Ce poste, qui s'élève à 3 683k€ en 2025, présente une baisse par rapport au 3 766k€ de 2024.

A l'intérieur de ce chapitre, figure notamment les recettes suivantes :

*Le remboursement des mises à disposition de personnel et de frais,
Les redevances des prestations enfance / jeunesse,
Les redevances et droits des services pour les activités culturelles,
Les redevances et droits des services pour les activités sportives,
Le remboursement des frais de voirie communautaire par Saint-Etienne Métropole (SEM).*

LES PRODUITS DE GESTION COURANTE.

Pour l'essentiel, cette recette est constituée des loyers des locaux dont la commune est propriétaire et qu'elle loue à des entreprises, associations et particuliers. En 2025, la recette enregistrée s'élève à 418k€ contre 460k€ en 2024, soit une baisse de 42k€.

La ville a perçu moins d'indemnités de l'assurance représentant une baisse de 251 K€ en 2025.

LES PRODUITS FINANCIERS.

La recette s'élève à 28k€ sur 2025. Ce poste est exclusivement composé des remboursements d'emprunts par Saint-Etienne Métropole liés aux transferts de compétences opérés en 2011 et en 2016 et qui s'amortissent selon leur échéancier naturel.

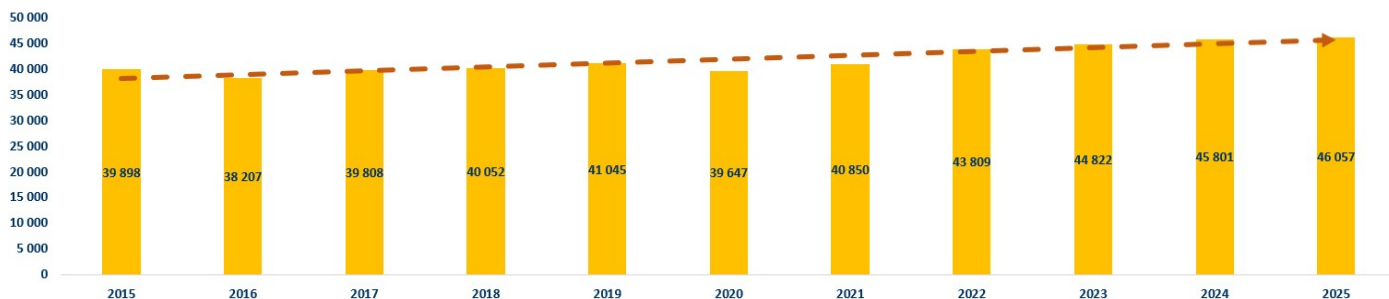
LES PRODUITS EXCEPTIONNELS, AUTRES PRODUITS ET ATTENUATIONS DE CHARGES.

Le total de ces recettes s'élève pour 2025 à 746k€ Ce poste est composé essentiellement des ventes de parcelles.

LES DEPENSES.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures aux prévisions inscrites au budget primitif 2025 : 46 057k€.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2014/2024



LES CHARGES A CARACTERE GENERALES (k€).

Ce poste s'élève à 10 096k€ en 2025, contre 10 307k€ en 2024, soit une baisse de 211k€.

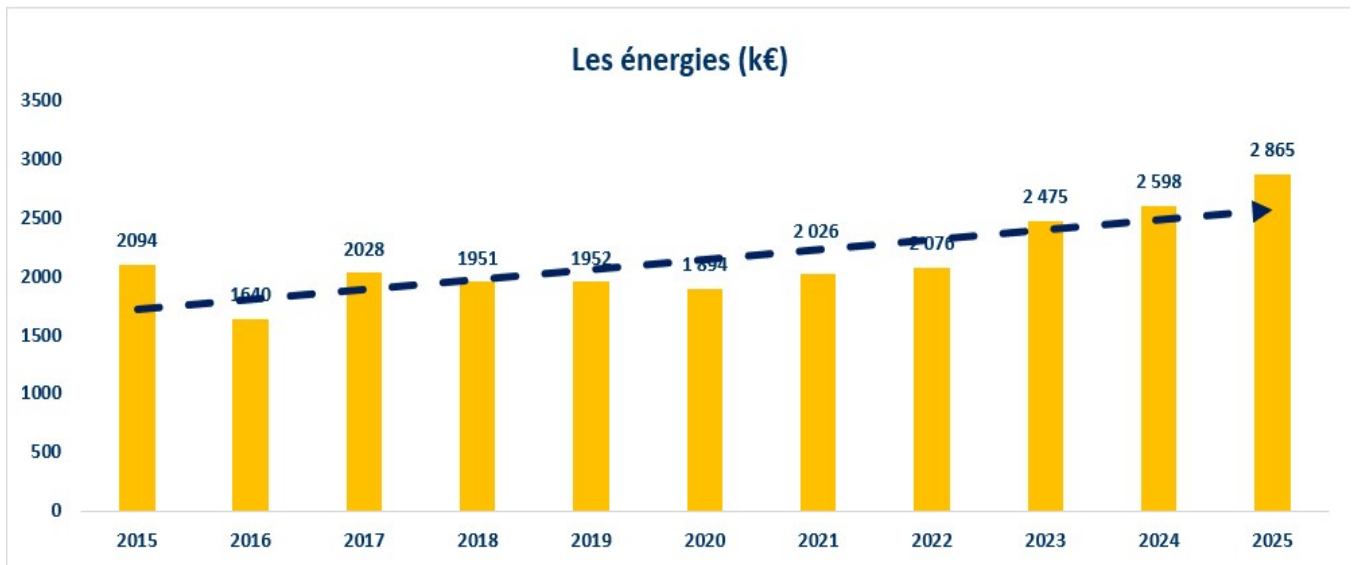
CHARGES A CARACTERE GENERAL



Achats de matières et fournitures.

Dans ce poste, on retrouve notamment :

- Les **achats de fournitures non stockables** (énergie – chauffage) d'une valeur de 2 865k€, augmentent de 267k€ en 2025. Les travaux de performance énergétique investis par la commune depuis plusieurs années permettent de limiter les hausses du prix des énergies.

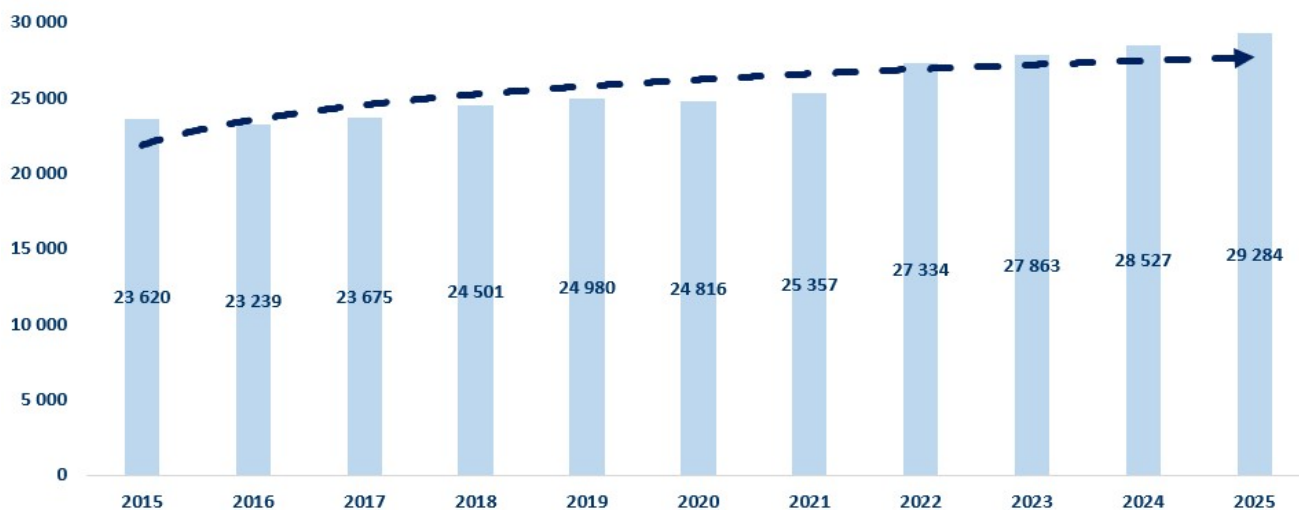


Services extérieurs.

- Les **assurances** d'un montant de 690k€ sur 2025, ont subi une progression de 106k€, en raison de l'évolution des sinistres liés notamment aux intempéries sur les années précédentes.
- Les prestations de services pour 931k€, sont en baisse de 109k€ en 2025.
- Les **locations mobilières** s'élèvent à 103k€, en augmentation de 2k€.
- Les **contrats de maintenance**, qui représentent 794k€ sur 2025 sont en augmentation de 51k€ par rapport à 2024.
- Le poste **catalogues et imprimés** pour 95k€, est en baisse de 35k€ par rapport à 2024.

LES CHARGES DE PERSONNEL (k€).

Structurellement, les dépenses de personnel évoluent de la façon suivante sur la période 2014/2025 :



Entre les deux derniers comptes administratifs, l'évolution présente une hausse de 767k€, dû en partie au changement dans la répartition entre la part fixe et la part variable du RIFSEEP et à l'augmentation des cotisations CNRACL de 3 points.

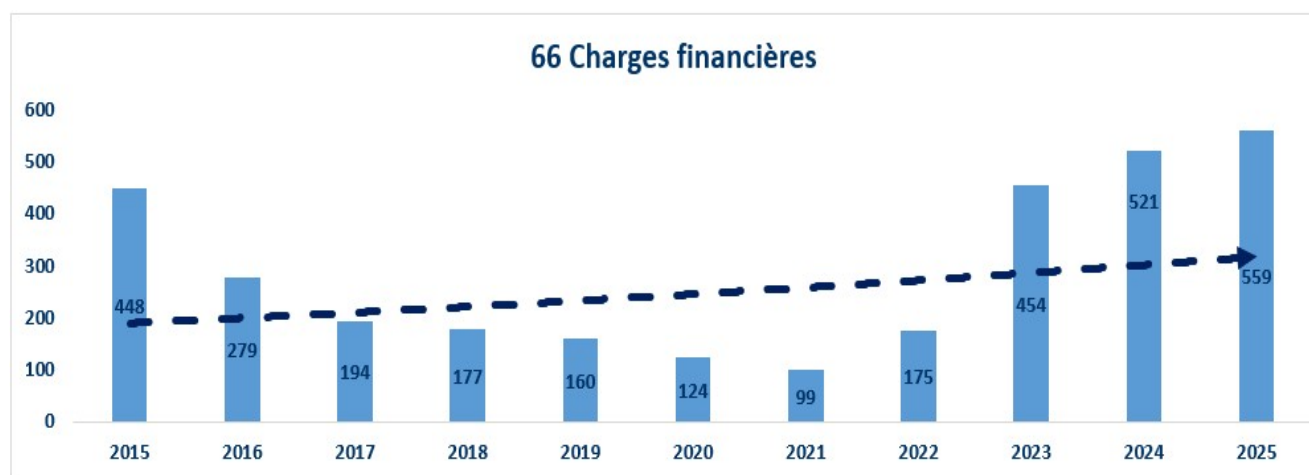
LES CHARGES DE GESTION COURANTE (k€).

Ce poste s'établit pour 2025 à 5947k€. Ses composantes principales sont :

- les subventions de fonctionnement aux associations,
- la contribution au service départemental d'incendie et de secours de la Loire,
- la subvention d'équilibre au Centre Communal d'Actions Sociales,
- les subventions aux écoles privées.

LES CHARGES FINANCIERES (k€).

Elles représentent 1% des dépenses réelles de fonctionnement et s'établissent à 559k€ en 2025.



En conclusion, avec un taux d'exécution du budget primitif atteignant 98.27 %, les dépenses réelles de fonctionnement sont relativement conformes aux prévisions budgétaires 2025.

Ce résultat démontre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré un contexte inflationniste. Cependant, l'autonomie financière reste à surveiller en raison de la situation économique nationale.

Il est donc crucial de faire preuve de prudence pour maintenir un niveau d'autofinancement élevé. Cette approche permettra de continuer à offrir aux Saint-Chamonais un programme d'équipements ambitieux, tout en recherchant activement des financements extérieurs pour la section d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

RECETTES DE D'INVESTISSEMENT (k€)	BP2025 (1)	CA2025 (2)	EVOLUTION (2) - (1) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
					CA2023	CA2024
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 852	834	-1 018	45,03%	815	2 051
EMPRUNTS	6 000	5 000	-1 000	83,33%	6 001	1 000
DOTATIONS FONDS DIVERS	1 230	2 823	1 593	229,51%	3 503	3 511
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	4	4		228	6
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	331	331	0	100,00%	430	418
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	300	0	-300	0,00%	0	0
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0	0	0		0	0
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 713	8 992	-721	92,58%	10 977	6 986
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	422	0	-422	0,00%	0	0
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 000	4 477	477	111,95%	3 397	3 786
OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000	1 028	28	102,80%	916	669
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 422	5 505	83	101,53%	4 312	4 454
RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 135	14 497	-638	95,78%	15 289	11 440

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (k€)	BP2025 (1)	CA2025 (2)	EVOLUTION (1) - (2) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
					CA2023	CA2024
DOTATIONS	5	0	5	0,00%	12	41
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	210	273	-63	130,00%	853	149
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	834	1 103	-269	132,25%	779	517
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 671	5 067	-396	108,48%	7 729	5 277
IMMOBILISATIONS EN COURS	150	150	0	100,00%	0	526
OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	5 424	5 686	-262	104,83%	1 114	2 627
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	768	804	-36	104,69%	504	720
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0	0	0		29	0
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	0	0	0		0	17
EMPRUNTS	1 774	1 909	-135	107,61%	1 550	1 913
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 836	14 992	-1 156	108,36%	12 570	11 786
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 300	1 324	-24	101,85%	212	194
OPERATIONS PATRIMONIALES	0	0	0		916	669
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 300	1 324	0	101,85%	1 127	863
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 136	16 316	-1 180	107,80%	13 697	12 649

LES RECETTES.

LES RECETTES D'EMPRUNTS (k€).

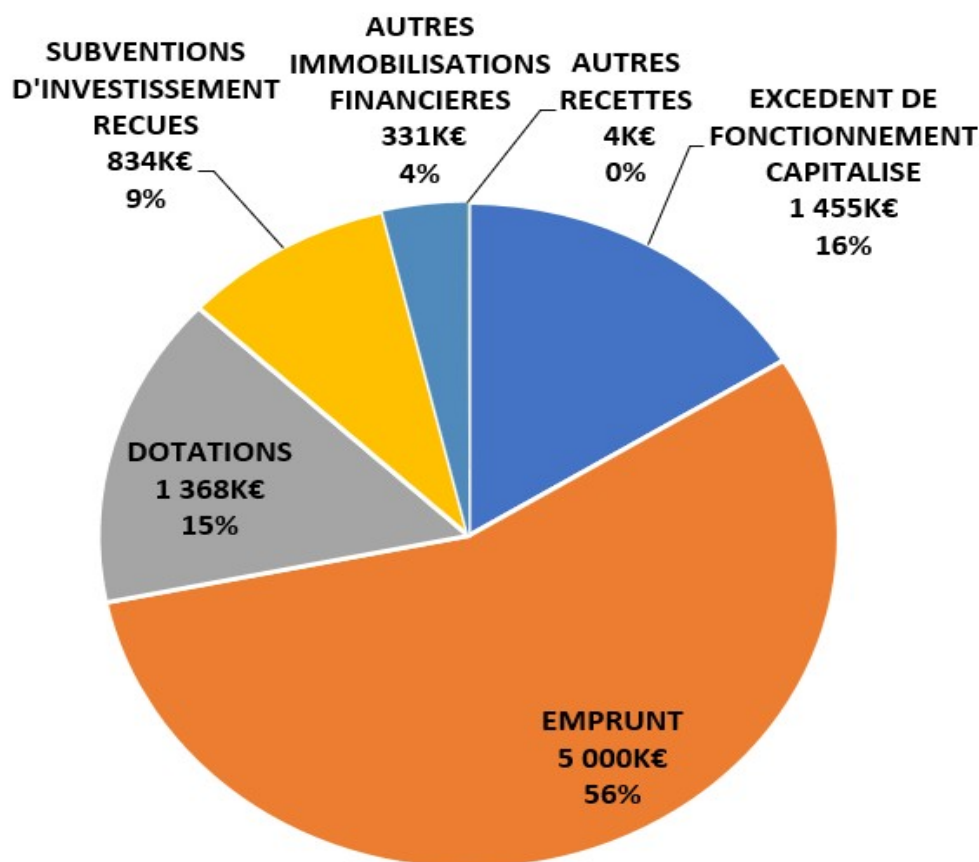
Le programme pluriannuel d'équipement sur l'exercice 2025 a conduit la commune à contractualiser 2 emprunts pour un total de 5 000k€ (3 000k€ à la Caisse d'Épargne et 2 000k€ à la CDC).

LES RECETTES DE SUBVENTION (k€).

En 2025, la commune a recouvré la somme de 834k€ de recettes de subventions.

LES AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée s'élève à 1 208k€ en 2025 en augmentation de 89k€ par rapport à 2024.
- L'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement représente 1 455k€.
- Le remboursement des capitaux d'emprunts par Saint-Etienne Métropole est de 331k€.
- La taxe d'aménagement se situe à 160k€.



LES DEPENSES.

Parmi les programmes d'équipement qui ont été réalisés au cours de l'exercice 2025, on peut retenir :

CULTURE ET PATRIMOINE.

La commune a continué à investir sur des projets d'envergure, tels que :

- la poursuite de la rénovation de l'Hôtel Dieu,
- des travaux dans divers bâtiments.

ENFANCE ET JEUNESSE.

Comme chaque année, plusieurs travaux de rénovation ont été réalisés dans les crèches et les écoles. L'année 2025 a également été marquée par la rénovation de l'école du Chatelard et des études pour la rénovation de l'école de Chavanne.

SPORT.

La commune a réalisé la rénovation de la piste d'athlétisme du complexe Vincendon ainsi que divers travaux d'entretien et réparations dans les bâtiments sportifs en 2025.

ASSOCIATIF ET ADMINISTRATIF.

Dans le domaine associatif, la commune a investi notamment dans :

- l'aménagement des travaux du nouveau centre social d'Izieux,
- des travaux de réfection de toiture de la maison de quartier de Saint-Julien,
- divers travaux dans les centres sociaux.

URBANISME ET DOMAINE PUBLIC.

En 2025, la rénovation des places s'est poursuivie avec des travaux place Neyrand et place Ile de France.

TRAVAUX D'OPTIMISATION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.

Sur cette thématique, les actions entreprises sur les exercices précédents se sont poursuivies et de nouvelles ont également débuté, parmi lesquelles :

- le déploiement du réseau de chauffage urbain,
- les travaux de chauffage, d'optimisation énergétique et de relamping sur les bâtiments,
- l'optimisation de l'éclairage public,
- la création d'ilots de fraîcheur dans les écoles,
- le déploiement du schéma directeur vélo.

DIVERS TRAVAUX.

Parmi les autres programmes, figurent :

- le programme de vidéo protection,
- les projets numériques,
- les espaces pour animaux,
- des travaux de voiries sur divers secteurs : boulevard Pierre Joannon, Grande rue de St Julien, impasse du Chatelard, chemin et impasse de Paradis, rue du Cantonnement, chemin de la Donzelière, chemin de la chapelle etc.

LES FONDS DE CONCOURS.

La commune de Saint-Chamond entretient des liens privilégiés avec des partenaires économiques tels que Saint-Etienne Métropole (SEM), Habitat & Métropole, EPORA, Cap Métropole, SIEL 42 qui participent à la mutation progressive de la ville. Ces liens permettent de cofinancer des actions et

projets structurants ; cofinancements matérialisés par des fonds de concours que la ville leur verse. En 2025, ont été versés notamment 768k€ à CAP Métropole pour le programme d'équipements public à Novacieries, 150k€ à EPORA pour les abords nord de Novacieries, et 808k€ au SIEL pour l'éclairage public.

L'ÉVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS.

L'épargne brute de la collectivité est l'élément qui conditionne d'une part sa sécurité financière au regard du code général des collectivités territoriales (qui impose un niveau d'épargne brute toujours supérieur ou égal au remboursement annuel des capitaux d'emprunts) et d'autre part, le financement autonome de ses projets d'équipements.

Jusqu'à fin 2018, plusieurs méthodes étaient utilisées pour calculer l'épargne brute et notamment un calcul retraité des atténuations de charges et de produits. C'est ce calcul qui avait cours au sein de la collectivité. Dans le cadre du projet de loi de finances 2018 et de l'introduction du ratio de désendettement comme indicateur de risque financier, le ministère de l'économie et des finances a souhaité normaliser le calcul de l'épargne brute de manière plus simple :

EPARGNE BRUTE = RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.

Le graphique d'évolution de l'épargne brute de la collectivité construit rétrospectivement avec ce nouveau mode de calcul se présente donc ainsi :



Le niveau d'épargne brute 2025 s'établit à 5 838k€ d'où un taux d'épargne brute de 11.25%. Ce dernier est en hausse de 792k€ par rapport à 2024.

Il convient en outre de prendre en compte, dans ce taux d'épargne, le financement de 1 293k€ de travaux de voirie par Saint-Etienne Métropole en 2025. L'épargne brute disponible pour financer les équipements communaux s'en trouve donc augmentée d'autant (5 838 + 1 293 = 7 131k€). Dès lors **le taux d'épargne brute se situe à hauteur de 13.74%**.

Enfin, la capacité de désendettement communale reste à un niveau sécurisant au regard des seuils préconisés par le gouvernement dans la loi de finances 2018. Ainsi, ce ratio présente une valeur de 5.21 années, bien en deçà du seuil limite de 10 ans, ainsi que le montre le graphique ci-dessous :

